INCENDIE DE LA TRAPPE DE CHIMAY

Un immense incendie s'est déclaré vendredi matin chez les Pères Trappistes de Chimay (Belgique), à quelques kilomètres de Rocroi. Pas d'accident de personne, disent-on, mais les pertes matérielles atteindraient 500 000 francs. Toutes les bâtiments qui lui la proie des flammes, ainsi que 200 000 kilos de récoltes.

C'est un désastre tant pour les pauvres religieux qui en sont victimes que pour toute la région.

Le feu surait pris dans des fourrages remisés dans les granges.

La qualité de franc-maçon au tribunal correctionnel

M. Mercier (Jules), député ministériel et maire de Thenon-les-Bains, dénoncé, au cours de la période électorale, comme membre d'une Loge de Saint-Mandé, a obtenu réparation d'une diffamation le journal *l'Union républicaine*, de Thiers, et M. Masson, imprimeur, comme auteurs de l'accusation.

Les débats sont venus samedi devant le tribunal correctionnel de Thiers. La défense des prévenus a été fort éloquemment présentée par Me Grandperret, bâtonnier de l'ordre, qui a établi d'une façon irréfutable l'authenticité des documents sur lesquels repose cette prétendue diffamation.

Le jugement est remis à huitaine. Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

ARRESTATION D'UN INSTITUTEUR LAÏQUE

A la suite d'une enquête le Parquet de Louviers a procédé à l'arrestation de l'instituteur communal de Fatquerville, M. Espinasse. On reproche à ce pédagogue de n'être livré à des actes immoraux sur plusieurs élèves et notamment sur deux pupilles de l'Assistance publique.

Tribunaux

LE CHEF D'ORDRE INFORMÉ

La Cour d'assises de la Seine a acquitté, après plaidoirie de Mes Simon-Jaquin, Mlle Marie Martel, infirmière à La Salpêtrière, accusée d'infanticide.

NOUVELLES JUDICIAIRES. — Le tribunal correctionnel de Marseille a rendu ce matin son jugement dans les poursuites qui avaient été intentées contre quatre personnes pour fraudes électorales.

Le tribunal a prononcé des peines variant de deux à quatre mois de prison et de 50 à 200 francs d'amende.

GUERRE & MARINE

PROMOTIONS

Infanterie. — Sont promus : *Colonels* : les lieutenants-colonels Le Bigot, Bâschung, Rufenel, Gery, Grosse, Gydout, Sellier, Cotte, Jacquin, Dards.

Lieutenants-colonels : les chefs de bataillon Mésonier, Montaigu, Dupuis, Tardieu, Mouney, Wagner, Cassière, Frémiet-Schlumberger, Bonnetat (double), Tourbaintre, Kopp, Tessaum, Martine, Aymonit, Villiers.

Chefs de bataillon : les capitaines Coujet, de Lamorte, Vincent, Bernardin, Ellie, Hirsch, Ladreuil, Barbier, Chef de Montmerville, Macré, Giccia, Perrin, Bernadotte, Fédème, Rousset, Chaput, Dubla, Ballaud, Boulanger, Marin, Nayel, Bernard, Bernard, Aymonier, Bourdin, Mégnot, Robert (Jos), Robert (petit-major), Guy, Gachelud, Collas, Quignandon, de la Grange, Gaillard, Gilbert-Saint, Hugo, Le Rivière, Dufaissant, Rimaud, Guinard, Glaudel, Perron, Galan, Mérchal, Moulin, Jacquet, Grathoint, Lalaé, Vialagne, Valbelle, Debonnin, Bavre, Dard, Fournier, Schmitz, Jajeth.

Cavalerie. — Colonels : les lieutenants-colonels, Simon de la Martinet, Maître, Duffourdis, de Brémond d'Ars, Lémy.

Lieutenants-colonels, les chefs d'escadrons Dubuys des Tuiries, Vignon, Cornet, de Pistoville de Garbois, Gouzil, Gayral, Gondaber de Tugny.

Chefs d'escadrons, les capitaines Gillois de Diesval, de Martiny, Maquaire, Bon, de Saint-Maurice, Pinault, Breton, de Monthel, Guinz, Meyz, de Saix, Pachet, Caretta, de la Chapelle, Bringéne, Leue de Tréfouel, Boffard-Cayzel, Gouzil, Lepa, Simon, Bénard, Gallet, Barrel-Cayzel, Bernard, Bibé, Bonnetat, de Malherbe, Wendler, Dupont-Bernadotte, Brandicourt, Thévenin, Desgrelles, Rasple.

Gendarmerie. — Sont promus : *Lieutenants-colonels* : le chef d'escadron Marvotte.

Chefs d'escadrons : les capitaines Cassel, Fallet-Bellaire, Tellier, Vérdier.

Artillerie. — Sont promus : *Colonels* : les lieutenants-colonels Dumary, Rathelot.

Lieutenants-colonels : les chefs d'escadron Sarlier, Pouzin, Gaillard, Rolet, Le Croix, Linglet, Jouhaud, Bach, Maréchal.

Chefs d'escadron : les capitaines Quertaux, Bavril, Pinon, Seguin, Hach, Péyrat, Ébrard, Rathier, Baillavoine, Chapuis, Bouchet, Bonnet, Bonnet-Bonnet, Tréjoul, Mérlin, Martin, Bauvé, Allouet, Dès, Perrad, Cornet, Saffre, Targe, [illegible] d'artillerie de la Garde.

Génie. — Sont promus : *lieutenants-colonels* : les chefs de bataillon Alby, Gergerin.

Infanterie coloniale. — Sont promus : *Colonel* : le lieutenant-colonel Grangeon.

Lieutenants-colonels : les chefs de bataillon Gouvrat et Rouiet.

Chefs de bataillon : les capitaines Delaide, Jossard, Chaudron, Gerard, Philippe, Revertory, Rouillard, Arnould, Giorgi, Peyre, Pagnier.

Artillerie coloniale. — Sont promus : *Colonel* : le lieutenant-colonel Lamoth.

Lieutenant-colonel : le chef d'escadron Destaire.

LES ADIEUX DU GÉNÉRAL DE NÉGRIER

A la fin des manœuvres qui viennent d'avoir lieu autour de Bellême en présence, le général de Négrier, qui va être atteint par la limite d'âge, a réuni tous les officiers et leur a fait à tous ses adieux.

Il a terminé ainsi :

Je ne vous dis pas adieu, mais au revoir. Je me circonscrirai simplement et si la chose le désirait, vous me verrez au milieu de vous, me serait-ce que comme simple civilian de 1re classe.

Le soir, une grande retraite aux flambeaux a eu lieu en l'honneur du général.

UN TIRAGE AU SORT AU TONKIN

Le premier tirage du sort, pour la formation d'un régiment Thos, dit « Tirailleurs de Gros-Tonkin », vient d'avoir lieu dans les territoires militaires.

Tous les concerts en sont présentés avec entrain et ne dissimulaient pas leur joie de servir en France, qu'on leur a appris à aimer.

Une grande fête a été donnée à cette occasion dans le territoire de Langson.

Le capitaine Rapomont du 3e régiment d'infanterie coloniale, qui présidait cette cérémonie, a vivement félicité les conscrits de leur entrain et les indigènes qui se trouvaient assemblés devant l'estrade réservée aux autorités ont vivement acclamé les officiers et leurs invités ainsi que les autorités tonkinoises qui étaient également toutes présentes.

LA SITUATION A BREST

Brest, 11 juillet. — Les marins des équipages de la flotte qui sont obligés de rentrer à 6 heures du soir sont très mécontents de la municipalité, qu'ils conspuent.

Au cours de cette nuit, deux arrestations ont eu lieu pour insultes à l'armée et trois pour injures à la gendarmerie et à la police.

Le préfet maritime, M. Jaurès, a rapatrié matériellement le commissaire colonial Pierquet et les gendarmes et soldats Réaux au cours des dernières émeutes.

Le Syndicat des ouvriers du bâtiment a présenté aux entrepreneurs de nombreuses revendications, et a accordé huit jours pour les accepter ; sinon la grève sera déclarée samedi prochain.

La grève des employés des tramways et des pneumatiques continue. On signale de nouveaux actes de violence.

LES GRÈVES

Marseille. — Les dockers, dépendant du Syndicat international, qui sont en grève depuis jeudi et qui devaient ce matin reprendre le travail aux Messageries maritimes, ne se sont pas présentés à l'ouverture des chantiers. 250 ouvriers, étrangers au Syndicat, ont été embauchés.

Marseille. — Les patrons couvreurs n'ayant pris aucune décision au sujet des revendications des ouvriers qui comportaient la journée de 4 francs au lieu de 5, la journée complète de travail en hiver au lieu de trois quarts de journée, ont unanimité de déplacement pour ceux d'entre eux demeurant à la campagne, tous ont dont résolus à se mettre en grève ce matin.

Nice. — 60 mineurs et carriers occupés à extraire de la pierre de la colline pour les travaux d'agrandissement du port se mirent en grève à la suite de la suppression par un contremaître de la distribution d'eau pendant le travail. Ils demandent le renvoi de ce contremaître et une augmentation de salaires.

Les ouvriers chaudeurs et corroyeurs mécanicien de ce mettre en grève. Ils demandent la réintégration d'une douzaine d'ouvriers congédiés par la Société la Tannerie nicoise, pour manque de travail. Les ouvriers prétendent que ces ouvriers ont été renvoyés pour participation à la dernière grève des tramways.

Toulouse. — Les garçons de café et de restaurant ce sont mis en grève ; ils réclamentent salaire. Les cafés sont fermés.

Les grévistes manifestent violemment.

Perpignan. — Les ouvriers manœuvres ayant accepté les offres des patrons, la grève est terminée et le travail a repris aujourd'hui.

Les ouvriers charretiers, à la suite d'une réunion tenue à la Bourse du travail, en sont mis en grève ; ils demandent une augmentation de salaire.

Agde. — Les dockers d'Agde ont décidé que si les dockers de Marseille se mettaient en grève demain, ils enviraient le mouvement.

BIEN MALIN

Brest. — Le vapeur *Nicolas*, de Montevideo, a fait naufrage cette nuit, près d'Ouessant. L'équipage s'est sauvé dans les embarcations, secourues du canot de sauvetage de Lampaul. Le *Nicolas* est échoué dans le passage de la Jument. Il a une énorme voie d'eau.

La Rochelle. — Hier matin, 27 relégués ont été embarqués à bord du *Coligny*, à destination de Saint-Martin-de-Ré.

Bayonne. — Il est question de créer un nouveau service régulier de paquebots-poste, avec une ligne annexe vers les Indes néerlandaises, la Nouvelle-Calédonie et l'Australie. Cette nouvelle ligne partirait de Saïgon et irait jusqu'à Rotterdam, avec escales à Singapour, Java, Port-Darwin, Sydney. Elle sera desservie par quatre paquebots rapides et par 12 cargo-boats pouvant également transporter des voyageurs.

On espère que ce nouveau service pourra commencer à fonctionner à partir du mois de septembre prochain.

FAVEUR 5 % A NOS ABONNÉS

Du parfumeur BORDEAUX que nous recommandons [illegible] Parfumerie Française de CASTELLANE [illegible]

CHASSE AUX NOUVELLES

NOTRE OBSERVATOIRE

Lundi 11 JUILLET 1904

Météorologie. — Le temps reste assez et très chaud sur le Nord-Ouest de la France, où la température est encore supérieure à 30 m. De faibles minima barométriques se trouvent ce matin sur l'ouest de la France, la Provence et l'Italie.

A Paris nous avons eu : Matin : [illegible]

Le vent est faible. Les Pilotes Mer de Bénéfique à l'entrée de la Loire, le pouce de l'ouest sur le littoral de la Gascogne.

Des orages sont tombés dans l'intérieur-nord du continent en France, on signale des orages dans la région du Cantal et en mont Aigoual.

La température a peu notablement varié dans l'ouest de l'Europe : elle était ce matin de + 10 à Arkangel, + 13 à Paris, + 20 à Lyon, + 24 à Marseille, + 20 à Livourne, on notait + 10 au Puy-de-Dôme, + 16 au Ventoux, + 9 au Pic-du-Midi.

Prévisions. — En France, la température va rester élevée avec temps beau dans le Nord, orageux dans le Sud. A Paris, hier, beau.

La mer est agitée sur les côtes de la Manche, belle ailleurs.

Mardi 12 juillet, 193e jour de l'année.

Fête du jour : St E. G.

Soleil. — Lever : 4 h. 11. Coucher : 7 h. 32.

Lune. — Lever : 8 h. 34. Coucher : 1 h. 8.

PARIS

Le danger des pétards. — Constantin Chabot, 14 ans, faisait partir hier des pétards quand tout à coup le malheureux a été atteint à la gorge par la bourre d'un pétard, qui a fait balle. Constantin Chabot est mort quelques heures après.

A la suite de cet accident, M. Lépine a rappelé par une circulaire à ses agents que les règlements de police interdisent formellement la vente et l'usage des pétards.

AUTOUR de PARIS

Saint-Denis. — Meurtrier de 4 ans. — Quai de Seine, plusieurs gamins pêchaient dimanche des sangsues, qui abondent dans ces parages.

A un moment donné, le petit Louis L., 4 ans, jaloux, jeunet-le, de ses camarades, Joseph Degot, 9 ans, avait déjà opéré une abondante capture, lui donna une poussée et le fit choir dans la Seine.

Le malheureux enfant disparut, englouti, et fut retiré mort quelques instants après.

DÉPARTEMENTS

Savoie. — Dévorée par un mulet furieux. — Une jeune fille de Chambery, Marie Bégnier, 17 ans, de Bozel, venait de faire sortir un mulet de l'écurie, et se préparait à le seller, quand l'animal, devénant soudain furieux, la lança à la poitrine avec sa mâchoire et, se cabrant, décocha la jeune fille, ainsi suspendue dans le vide à la bouche du mulet.

La jeune fille a eu les cheveux et partie arrachés et des blessures nombreuses sur tout le corps dont les chairs se détachent en certaines endroits.

MM. Vaisin, Methelet et le maire de la commune, accourus aux cris de la victime, l'ont déposée encore vivante, mais dans un état lamentable.

La malheureuse a été transportée aussitôt à l'hôpital de Moutiers.

Une heure après on a retrouvé la lèvre supérieure de la victime sur le lieu de l'accident. Ce lambeau de chair a été envoyé à l'hôpital.

Ille-et-Vilaine. — Accidents d'automobiles. — Un négociant de Rennes, M. Crespel, passait à Médé, près de l'auberge Lebrun, route de Gombourg, lorsque, par suite d'une faute de direction, sa machine vint heurter le talus, qu'elle franchit, et vint s'abîmer dans le pâturé voisine, à plusieurs mètres de hauteur.

Au bruit fait par la chose, des paysans accoururent, relevèrent le voyageur, qui était blessé grièvement et n'a pu rejoindre son domicile que par le tramway. Son état n'est cependant point dangereux.

L'automobile a été brisée.

— Une automobile conduite par un Américain M. Gouslier, a renversé sur la route de Fougères à Rennes, Joséphine Huzard, 15 ans, domestique de ferme.

L'état de la victime est grave ; elle a été transportée chez ses parents à Larchamps.

Rhône. — Mystère éclairci. — Il semble que l'affaire mystérieuse de l'avant-dernière nuit, à Lyon, d'un enfant jeté à l'eau, se réduise au suicide d'un inconnu.

En effet, le propriétaire du petit chapeau trouvé sur la berge est en enfant qu'un connaît aujourd'hui. La présence d'un feu sur la lieu du drame est dû à avoir eu lieu avec l'affaire.

Maine-et-Loire. — Fillette écrasée par une grille. — Un paisselier était occupé à creuser un puits dans la propriété de Mme Vve Valette, au quartier d'Affouleuque, à Montpellier. Près du puits avait été édifié un échafaudage contre lequel était appuyée une vieille grille hors d'usage et, tout près, jouait une fillette de 4 ans, Marie-Louise Chaud.

Soudain, la grille tomba et renversa la fillette qui eut la tête broyée. La mort a été instantanée.

Oise. — Cause inconnue. — De notre correspondant :

M. Fleury, 65 ans, cultivateur à Hautefontaine, dédaigneux, dimanche, des fagots, monté sur le sommet de sa voiture, lorsqu'il perdit l'équilibre et, dans sa chute, se fractura la colonne vertébrale. Il ne tarda pas à succomber.

Gard. — Sous-officiers empoisonnés. — Huit sous-officiers du 1er régiment d'artillerie, en garnison à Nîmes, ont été victimes d'un empoisonnement d'empoisonnement provoqué par l'absorption de sardines conflites qui leur avaient été servies en mess.

Cinq de ces malades ont été transportés à l'infirmerie ; les trois autres ont été dirigés sur l'hôpital.

Lot-et-Garonne. — Accidentant. — Un dîner vient d'être commis à Saint-Maurin, commune du canton de Beauville, arrondissement d'Agen.

Le cadavre d'un homme, qui a été indubitablement assassiné, a été trouvé dans une grange.

Charente-Inférieure. — Jeune fille écrasée. — L'express de Paris a tamponné ce matin au kilomètre 176 sur la commune de Périgny une jeune fille de 16 ans qui a été tuée sur le coup.

Pyrénées-Orientales. — Orage. — Un terrible orage de grêle s'est abattu sur la station de Mont-Louis, dans l'arrondissement de Prades.

Les voies vicinales sont dégradées, les maisons inondées. Huit chevaux en passage ont été tués par la foudre.

Les récoltes de fourrage ont été saccagées.

Loire-Inférieure. — Tué sur la voie. — De nous télégraphie de Nantes :

Hier soir, vers 9 heures, la femme du cantonnier François Prénaud, traversant la ligne du chemin de fer de l'Etat à la halte de Saint-Sébastien, fut tamponnée par la locomotive de l'express de Bordeaux et tuée sur le coup.

Loire-Inférieure. — Asphyxié dans une douve. — De notre correspondant :

Hier, à 6 heures du soir, le fils d'Etienne Gillon, 5 ans, mécanicien à bord, descendit pour secourir son camarade en danger, lui passa des cordes sous les aisselles et le détacher sur le pont.

Quand lui-même voulut remonter, il tomba à la renverse dans la soute. Lorsqu'on le retira peu après, il avait succombé à l'asphyxie.

Il laisse une veuve et un jeune enfant.

Haute-Savoie. — Foudroyée. — De notre correspondant :

Hier matin, au cours de l'orage, la foudre est tombée au chalet de la Montagne-Lachat, commune de Reposoir. La veuve Dépoisier et son fille Jean, propriétaires, soldat de 54e, en congé de convalescence, ont été atteintes par le fluide et tombèrent.

La veuve Dépoisier a pu être rappelée à la vie. Le jeune homme est mort instantanément. Il a de nombreuses brûlures à la tête, à l'abdomen, au pied droit, le scélet arraché. Le chalet est en partie détruit.

ÉTRANGER

Espagne. — Taureau tué dans la foule. — Un taureau que l'on conduisait aux arènes, pour les courses, rompit ses entraves et se rua dans la foule. La panique fut extrême. Plusieurs personnes, dans leur fuite, sont tombées et ont reçu des coups de cornes ; seize ont été blessées ; deux de ces personnes sont dans un état grave.

Etats-Unis. — Collision de trains. — Une collision s'est produite hier à Midvale, New-Jersey, entre un train de plaisir et un train ordinaire.

17 personnes ont été tuées et 40 blessées.

COURRIER MILITAIRE

AVIS AUX LECTEURS

Je rappelle aux lecteurs de le *Droit* que, pour recevoir une réponse dans le *Courrier hebdomadaire*, il faut adresser une lettre à M. le Rédacteur, *5, rue Bayard, Paris*, et indiquer le nom, le numéro, le pseudonyme sous lequel la réponse devra paraître. Quand on désire une réponse *par lettre*, joindre à la demande une enveloppe timbrée portant l'adresse exacte. — Les réponses sont faites la semaine suivante.

Ouvrages militaires en vente à la *Bonne Presse*, 5, rue Bayard, Paris, VIIe.

Nos 1 *La Loi militaire*. 1 fr. 25 *franco*.

Nos 6 *Engagements et Rengagements*.

L. T., rue du Pr. d'Angl. — Vous n'avez pas le *Droit* en tête de *Courrier*. — Quand un soldat d'un an a été punisionné et soigné d'assez longue durée pendant son année, on doit le demandant son maintien après le départ de la classe qu'il est son instructeur militaire est jugée insuffisante.

P. de V. — La cotière de grande tenue des chasseurs d'Afrique est toujours l'antique *sennette*. — Ils portent les pattes d'épaule *blanches* (poil de chèvre) ; la veste bleue avec cointure rouge rouée autour des reins.

Un entre du contrôle. — Je ne répondrai jamais à un jeune homme voulant « cesser d'être Français pour se soustraire au service militaire ». Adressez-vous ailleurs.

N. 8740. — Oui. Le 24e Bataillon de chasseurs à pied (alpins) est en garnison à Villefranche-sur-Mer (Alpes-Maritimes). — Il a été formé avec les débris du Bataillon de la garde impériale.

Dieu et Patrie. — 1° Quand on a un motif valable pour demander à passer devant le Conseil de réforme trouvé avant la mise en route de la classe, où adresser une lettre, par la gendarmerie qui fait une enquête, au commandant du recrutement — au octobre. — 2° Un soldat de deux ans peut être employé dans un bureau — quand il a fait une classe militaire (après six mois de service). — Pour passer dans une section comme *commis* ou *secrétaire*, demander, à l'arrivée au corps, à être désigné pour passer l'examen spécial.

Jean et René. — Jean a gagné. Les cinq premiers officiers sous le raid Lyon-Vichy sont des Dragons.

M. L., Fort des Aiguades. — J'aurais aimé plus de détails pour pouvoir répondre avec certitude. — Ce jeune homme parti à 18 ans pour l'Amérique et n'ayant fait aucune déclaration m'a tout l'air d'être *insoumis*. — Qu'il passe au consulat, où on le guidera pour sa *soumission*. Il rentrera en France. Ayant 20 ans, il fera un an de service.

Cap. B., Sud-Oranais. — M. le général Pognard (ancien colonel du 2e tirailleurs), est passé divisionnaire cette année. Il est en disponibilité et réside à Nice.

Cité. R., Toulouse. — Le cadet ne peut invoquer la dispense que si l'aîné que si celui-ci est infirme ou impotent. (Ce n'est pas le cas.) — Pour obtenir d'être reconnu « soutien de famille », dans un cas pareil, il faudrait des appuis très sérieux. Ne pas y compter trop.

Un lecteur qui a lu le « Cri du Bourgeois ». — La loi de deux ans n'aura pas d'effet rétroactif. Cela bouleverserait par trop la mobilisation. — Quant aux effets de la loi pour l'avenir, cela ne saurait se prononcer. Attendons qu'elle soit *promulguée* et saurons *comment* elle *appliquée*.

L. V. 1886. — Oui, une *très mauvaise* dentition est incompatible avec le service militaire. Il y a eu des précédents.

Baby-Scouts. — 1° Actuellement le fils, né en France, d'un étranger et d'une Française, doit à sa majorité opter. S'il choisit la nationalité française, il accomplit deux ans de service. — 2° Voir le jugé de paix qui le guidera. — 3° N'opère est formée.

G. G., Quimper. — Lire l'avis ci-dessous. — J'ai répondu dans le précédent *Courrier militaire*.

J. R. D., Boulogne (Londres). — Sort à 20 ans d'âge qu'il bénéficie à droit à un pénalité. Cela décomptée 24 trente à trente-deux ans de services.

A. S. O., B. — C'est fait octobre que le recrutement termine le classement des conscrits par corps pour leur affectation. — Consulté nous précédents par leur *ordre d'appel*. — Les journaux ne donnent pas ces renseignements. — Dans chaque subdivision, la répartition des conscrits ne varie guère d'une année à l'autre.

Vive le « Pédal ! » — On s'engage dans le marine suivant ses aptitudes : fusilier-marin, mécanicien, tambour, clairon, cuisinier, etc. — Consulter le livre : « Engagements et rengagements », au chapitre des équipages de la flotte.

St-E., Nr 8764. — Dans l'armée de terre, l'officier n'a droit à ce restreint que trente ans de service.

Répondu directement. — P. R., St-Jaire, Champigillon (Vendée). — Abbé P., Vieil-Brionde (Haute-Loire) — Abbé Gi., Brignac-les-Mines (Puy-de-Dôme). — Abbé O. à E. (Basses-Pyrénées). — A. G., Poitiers. — Eug. P., 2e colonial (Toulon). — P. P., Beaune. — *J. R.*, Le Ferté-St-Aubin (Loiret). — P. P. 4853. 60 (P. R.) Autun — Abbé B., château-St-Médard (Loiret). — L. R.

CHRONIQUE SPORTIVE

VÉLOCIPÉDIE. — *Vélodrome Buffalo.* — Voici les résultats de la réunion d'hier à Buffalo, qui avait attiré un public très nombreux :

Course spéciale. — Finale : 1er Schilling, 2e Meyer, 3e Rettisch.

Course par élimination. — 1er Truan, 2e Georgin, 3e Boyer, 4e Rouhier.

Match Champion-Contenet. — 1er match, 15 kilomètres. — 1er Champion, 2e Contenet.

2e match, 15 kilomètres. — 1er Champion, 2e Contenet.

Tour de piste. — 1er Grizio, 2e Fiol.

Match de motocyclistes. — 1er Poulter, 2e Champion, 3e Fiol.

Les bénéfices du grand prix. — Tout compte fait, le grand prix cycliste de 1904 a produit une somme de 12 000 francs qui, libre de toutes charges, va être distribuée aux pauvres.

Une fois 1000 francs qu'obtient le grand prix cycliste du part des pauvres a atteint un chiffre aussi élevé.

Le tour de France. — Lyon-Marseille. — La seconde étape de la grande épreuve cycliste, organisée par l'Auto, s'est terminée hier dimanche par la victoire d'Aucouturier. A Saint-Etienne, le foule a voulu faire un mauvais parti au coureur Maurice Garin : le gagnant de la première étape — accusé d'irrégularités. Des chauffeurs ont été, revolver au poing, assiéger Garin.

Derrière Aucouturier est arrivé, dans l'ordre, Pothier, Faure.

Au vélodrome de Marseille. — Dans la course du grand prix de Provence, jusqu'à la classe première et Chariot second.

BASKETBALL. — *Record battu.* — Le maréchal Courtry, du Paris-Athletic-Club, vient de battre Mier, à Gentilly, pour tenter de battre le record de l'heure.

Il a réussi dans sa tentative, couvrant dans l'heure 11 kil. 670, battant ainsi tous les records français depuis le quatrième kilomètre.

PELOTE BASQUE. — *Au Fronton Saint-James.* — Hier, Munite-Melchior-Menor, ont battu Jocelto-Arrutz-Amerisque, par 30 points à 18. Le match disputé dans la soirée a été gagné par Etcheverria-Gonimerelo battant Arma-Bret-Landa, par 30 points à 19.

Espérance. — Aujourd'hui : Gâte en concours hippique de Clermont-Ferrand, le Hontenoul Crosses, du 30e d'artillerie, pesant. Conquérant, 6 ans, 2m,12, battant ainsi le record du monde dans le saut en hauteur.

TIR. — *La cotchéche de Lyon.* — Les tireurs argentins continuent à occuper de bonnes positions : MM. Alvear, Fernandez et Segura ont obtenu le tiro de maîtres tireurs au revolver. V. LG.

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Paris, 11 juillet.

CEREALES

	AVEINE		SEIGLE		BLÉ		FARINES	
	Cour.	Clôt.	Cour.	Clôt.	Cour.	Clôt.	Cour.	Clôt.
Courant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Prochain	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sept.-oct.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
4 derniers	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
6 du mois	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tendance	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Stocks ville	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	
— jour							[illegible]	

Farines de consommation 65-69.50 ; 1re marque : 69.

HUILES, ALCOOLS ET SUCRES

	HUILE DE LIN		HUILE DE COLZA		ALCOOLS		SUCRES	
	Cour.	Clôt.	Cour.	Clôt.	Cour.	Clôt.	Cour.	Clôt.
Courant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Prochain	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sept.-oct.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
4 derniers	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
6 du mois	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tendance	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Stocks ville	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— jour							[illegible]	

Albums de Cartes postales

Le service des Projections, des Phonographes et de la Photographie met en vente, à partir du 1er juillet, deux nouvelles séries d'albums de cartes postales, aux conditions suivantes :

1re Format à l'italienne, reliés pleine toile, 4 places à la page, avec une couverture ornée de chrysanthèmes, dessinés ou de coquelicots, en relief, au choix :

Pour 200 cartes.. 4 fr. 75
— 500 — 4 fr. 75
— 1000 — 5 fr. 50

2e Format à l'italienne, reliés pleine toile, grain soie, couverture délicieusement décorée de fleurs, papillons à l'aquarelle :

Pour 300 cartes.. 6 fr. 75
— [illegible]

Frais d'expédition par colis postal en sus.

ADMINISTRATION DE LA BONNE PRESSE, 5, RUE BAYARD, PARIS

Le Mois Littéraire et Pittoresque

TIRAGES FINANCIERS

11 juillet 1904

Obligations foncières 1903

Le numéro 7 763 sera remboursé par [illegible]. Le numéro 264 125 sera remboursé par [illegible]. Les numéros 300 517 — 320 [illegible] — [illegible] — [illegible] — 411 [illegible] — 506 [illegible] — 590 441 — 600 [illegible] seront remboursés chacun par 5 000 fr.

Enfin, les 130 numéros suivants seront remboursés chacun par 1 000 fr. :

[illegible]

— Gendarme, si vous ne voulez pas qu'on vous fiche à l'eau, faut nous prouver d'abord que vous êtes sauveteur !

Marché de la Villette du lundi 11 juillet

	Quantités						Prix de vente au kilo net			
							Poids net		Poids net	
Bœufs	3 180	3 [illegible]	770	1 [illegible]	1 [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vaches	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Taureaux	271	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Veaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Moutons	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Porcs	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Poids de mouton demi-laine : [illegible]. Prices : [illegible]

Physionomie des ventes

Vente difficile sur bœufs, veaux et porcs, ordinaires sur moutons.

Cours sans changement mais en tendance faible sur bœufs, veaux et porcs.

MARCHE DU HAVRE

11 juillet 1904.

	Cotons		Cafés		Laines		Poivres Tellicherry	Poivres Saïgon
Juillet 1904..	71	57	61	25	139	..	62	75	59	..
Août.....	71	18	61	50	140	..	62	75	60	..
Septembre....	69	75	61	70	139	50	62	75	60	..
Octobre.....	64	..	61	..	140	..	62	75	60	..
Novembre....	62	25	61	25	140	50	62	75	60	..
Décembre....	64	87	62	50	139	50	62	50	60	..
Janvier 1905	61	75	62	75	139	..	62	50	60	..
Février 1905.	61	75	63	..	141	..	62	50	60	..
Mars 1905...	61	40	63	25	141	..	61	75	59	..
Avril 1905...	61	25	63	50	143	..	..	..	..	..
Mai 1905.....	61	25	63	75	144	..	..	..	..	..
Juin 1905....	61	62	..	..	146	..	..	..	..	..
Ventes.....			4 000							
Tendance...	soutenu.		calme		calme		calme		calme	

OBSERVATIONS. — Midi. Cotons : hausse 1/8 à 1/4, calme. — Cafés : baisse 0.25 pour juillet ; reste inchangé, soutenu, 4000. — Laines : inchangées, soutenues.

AUX SOUSCRIPTEURS

DU NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ

Le Nouveau Larousse illustré sera complet en 441 fascicules.

Le Tome VII et dernier sera expédié aux Souscripteurs par volumes dans l'ordre et aux dates ci-après :

Régions nord et est de la France, Belgique, Pays-Bas, Alsace-Lorraine, Allemagne.	de 25 juillet au 1 août.
Région du midi de la France, Algérie, Tunisie, Italie, Espagne	du 1 au 12 août.
Région de Paris et ses environs	du 12 au 25 août.
Région limitrophe de Paris dans un rayon de 300 kilom.	du 25 août au 4 sept.
Région du centre de la France et Suisse.	du 4 au 12 septembre.
Région de l'ouest de la France. Angleterre, Autriche-Hongrie, Egypte, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie et autres pays.	du 12 au 14 septembre.

Les dates ci-dessus sont indiquées aussi approximativement que possible. Elles peuvent varier néanmoins de quelques jours en raison du nombre considérable de volumes à expédier (plus de 130 000).

N. B. Les souscripteurs qui auraient changé de domicile et n'en auraient pas encore avisé la Librairie Larousse sont priés de lui faire connaître sans retard leur nouvelle adresse.

Rappelons que le prix de souscription est actuellement de 300 francs en volumes brochés et 365 francs en volumes reliés (payement : 7 fr. 50 par mois). — Demander gratuitement à la Librairie Larousse, 17, rue Montparnasse, Paris (6e), un fascicule spécimen (16 pages) pour se rendre compte de l'intérêt et de l'utilité de ce magnifique dictionnaire encyclopédique dont le prodigieux succès est sans précédent dans les annales de la librairie. Il compte en effet 34 heures actuelle

PLUS DE 125 000 SOUSCRIPTEURS

A LOUER sur long terme avec droit d'achat, ou à vendre, dans le Limbourg hollandais, domaine de Raremonde : le château de Brachtaïzen-sur-Résée près Venlo, et le château de Gorren, commune de Saint-Odiliënberg, près Raremonde. S'adresser à M. CHRETIEN BERGER, à Venlo (Hollande).

VIN [illegible] 68 [illegible]

ANTOINE PADQUE

Réglisse pectorale LA AU GOUDRON

VINS de propriétaire [illegible] A. RICHARD, 165, [illegible]

5, Rue Bayard, Paris

CAUSERIES DU DIMANCHE

Exposé populaire de la religion

LES CONTEMPORAINS [illegible]

FEUILLETON DU 12 JUILLET 1904 — 24 —

Luttes d'âmes

Maurice détourna la conversation vers un autre sujet.

Oh non ! le seul titre de ses œuvres ne franchirait pas ce seuil..... elles n'intéresseraient pas le pur regard d'Aimée.

Bernard revint à la charge.

— Nous avons tout trois grand désir de connaître de vos ouvrages... En ce moment, j'ai malheureusement trop de loisirs, pendant que ma mère et ma sœur travaillent, je pourrais leur en faire la lecture à haute voix.

Enervé, Maurice répondit :

— Je n'écris pas pour les jeunes filles.

— A votre âge, c'est rare, dit Bernard en souriant